

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

Membres présents : Bernard CESSIECQ, Pierre BOEUF, Marie-Claude BORY, Marc BOUDON, Hervé BOURRIN, Simone CHRISTIN, Claude CROS, Gérard DAURAT, Marie-Geneviève D'HEROUVILLE, Roseline FAURE-LENOBLE, Bernard FOURNIER, Michel ORELU, André PEYRET, François TONNELLE, Georges VERCHERY, Nicolas VIOLO

Membres excusés : Bertrand CHOUVELLON, Julien BLANCHON

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 22 mai 2026 :

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Il sera publié sur le site de l'AFSF42.

Il est demandé si l'ordinateur pour le président a bien été commandé. La commande est en cours de livraison. Dès réception, le PC sera paramétré pour la mise en service.

2 - Compte-rendu de la sortie avec les 6èmes du collège de Saint-Bonnet le Château :

La journée collège s'est très bien déroulée. Le bilan est positif. Les 125 élèves présents et les professeurs étaient très satisfaits. De nombreux administrateurs étaient présents.

Les élèves ont beaucoup apprécié la prestation de M. Lafond, élagueur/grimpeur.

Le professeur de SVT, M. Reynaud était très content de l'organisation, en groupe sur le terrain et ensuite en salle.

La principale adjointe du collège souhaiterait qu'une présentation, d'une durée de une à deux heures, sur les métiers de la forêt et du bois soit réalisée auprès des élèves de 3ème.

Concernant la publication sur le journal « Le Progrès », la correspondante, Mme Brouillat préfère réaliser une interview, avant la fin de l'année scolaire, qui pourrait se faire avec un élève à l'extérieur du collège et ensuite réaliser un article pour la diffusion dans le journal.

Par ailleurs, un article sur cette journée, rédigé par Bernard et Claude, sera publié sur le prochain « Forêts privées de la Loire » de Septembre (son envoi doit être adressé à Julien Blanchon, avant le 14 juillet).

3 – Assemblée générale de Fransylva Loire du 12/06/2026 à Renaison :

Bernard Cessiecq, Claude Cros, Marie-Geneviève D'Hérouville, Nicolas Violo se sont rendus à l'AG de Fransylva.

L'ordre du jour était :

- Rapport moral et financier
- Modification des statuts
- Renouvellement des administrateurs de Fransylva Loire
- Formations FOGFOR
- Implication des jeunes générations sur l'intérêt porté aux forêts
- Problèmes de l'augmentation du volume de traitement des bois. A ce sujet, il est important de bien se renseigner avant de réaliser des coupes, afin de se protéger de coupes trop importantes. Les contrats des coopératives vont être modifiés afin d'éviter certains abus.

Par ailleurs, il faut être prudent par rapport aux OLD (obligations légales de débroussaillage). Si un propriétaire reçoit une lettre recommandée, il faut être vigilant sur son contenu.

4- Facturation électronique :

De nouveaux documents ont été rédigés, pour une application en vigueur au 1er septembre 2026. Bernard Cessieq transmettra des informations actualisées, dès qu'il en recevra.

Les personnes physiques et morales ayant un numéro SIRET, sont concernées dès lors qu'elles sont assujetties à la TVA.

Julien Blanchon rédige un article sur cette réglementation qui paraîtra sur le prochain « Forêts privées de la Loire » de septembre.

5 – Campagne nationale de communication de la filière forêt-bois « Nos forêts envoient du bois » :

La deuxième vague de cette campagne de communication est diffusée sous forme de petits spots , sur TF1, M6, Prime Vidéo, depuis le 14 juin et se terminera le 5 juillet 2026.

France Bois Forêts et le CODIFAB se sont unis pour en réaliser les supports.

82% des vidéos ont déjà été visionnées deux fois.

Cette publicité est financée par le CVO (Contribution Interprofessionnelle Obligatoire)

6 – Informations diverses :

- Julien Blanchon propose qu'un article sur la sortie avec les 6èmes du collège de St Bonnet soit publié sur le prochain « Forêts privées de la Loire » (cf § 2)
- Formation FOGFOR des 19 et 20 juin à Marols sur le thème « Boiser et reboiser – les 1ères années de vie d'une plantation ». 27 personnes étaient inscrites, dont 7 de AFSF.
- Réunion de vulgarisation organisée par le CNPF, le 17 juillet, vers le col des Limites, sur le thème « Leau et la forêt : captages et gestion forestière »
- Publication début juillet du montant des aides pouvant être allouées par le CD42 au titre du « Plan filière bois »
- Dossier forêts/gibier. Lilian, stagiaire de Fransylva a travaillé sur ce dossier. Il termine son stage le 1er juillet.
- Fête des ETF et des 40 ans des groupements, le dimanche 13 septembre à la croix de Chaubouret. Les organisateurs recherchent des bénévoles, notamment pour la sécurisation des divers parcours ; la présence de chacun serait limitée à 2 heures.
9 personnes de AFSF se proposent de participer.
Chaque groupement apportera du matériel, qui devra être démonter le dimanche soir.
L'association possède une flamme « AFSF », qui pourrait y être installée.
Il y aura aussi un concours de bûcheronnage.
L'annonce de cette journée sera insérée sur le site AFSF.
- Fransylva Puy de Dôme organise à Lempdes (63), deux sessions de formation sur le thème de la transmission en novembre 2026 et mars 2027.
Quinze livrets portant sur ce thème doivent être envoyés à chaque groupement.
- Dans le cadre d'un projet de renouvellement forestier, il est possible de se référer à un simulateur sur le site de Fransylva, pour avoir une idée des aides pouvant être accordées. Mais le logiciel n'est pas au point et les calculs peuvent être erronés.
Il est conseillé de lire les newsletters de Fransylva pour se tenir au courant de l'actualité.
- Informations transmises par l'association. Il est proposé que des informations par mail soient envoyées tous les 2 mois aux adhérents.
- L'AG de Fransylva national s'est déroulée à Montpellier le 4 juin dernier.
Bernard va nous envoyer par mail, un nouveau documentaire sur les coupes rases
- Comprendre le développement de l'arbre grâce aux dessins. Bernard envoie le lien pour y accéder.

7 – Questions diverses :

- Fransylva a publié sur le journal « Paysans de la Loire », un article sur la défense de la gestion forestière privée.
- Le certificat « loi Monichon » permet la mutation à droits réduits de bois et forêts ou de

parts de groupement forestier dans le cadre d'une donation ou d'une succession. En contrepartie, les bois et forêts doivent présenter des garanties de gestion durable

- Dans le cadre de la préparation de la future campagne électorale, Fransylva lance l'idée de réaliser un lobbying envers les futurs candidats, pour la défense des subventions dans le domaine de la forêt et du bois.

Pour mémoire, le DEFI FORET se termine fin 2026.

La Secrétaire,

Le Président,

Marie-Claude BORY

Bernard CESSIECQ